



LA ROCHELLE VILLE UNIVERSITAIRE *Second rapport*

Avril 2012



Rapport adopté par le Conseil de développement le 10 avril 2012

adopté

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 2 voix

Les indicateurs INSEE montrent que notre région et donc notre territoire disposent d'une population active peu diplômée. La région figure en effet au 18^{ème} rang pour sa part de titulaire d'un Bac+2 ou plus. Depuis une vingtaine d'années, la communauté d'agglomération s'est engagée dans une politique de rattrapage, conscients que sont nos élus que le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des paris gagnants sur l'avenir du territoire rochelais. Si ce territoire par son attractivité représente un atout important qui permet d'attirer les étudiants, la faiblesse du tissu industriel reste un handicap pour retenir les jeunes diplômés. Des efforts pour arriver à davantage d'adéquation s'avèrent nécessaire.

Le Président du Conseil de développement
Guy CHÉZEAU

LA ROCHELLE VILLE UNIVERSITAIRE

Second rapport

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I Le CIPECMA

- I.1 Les spécificités de cette formation
- I.2 Les offres de formation du CIPECMA
- I.3 Les effectifs
- I.4 Le financement

II L'institut de Formation en soins Infirmiers de la Rochelle (L'IFSI)

- II.1 Historique
- II.2 Le recrutement
- II.3 Origine sociale des étudiants
- II.4 Financement des études
- II.5 Les études
- II.6 Les résultats

III Enseignement supérieur dans les lycées publics Rochelais

- III.1 Les BTS Industriels
- III.2 Les CGPE scientifiques
- III.3 Les mentions complémentaires
- III.4 Les difficultés

IV Le Lycée Hôtelier Technologique Régional du Parc de la Francophonie

- IV.1 Les effectifs
- IV.2 La formation
- IV.3 Les problèmes spécifiques

V Le lycée privé Fénelon Notre-Dame

- V.1 Statut
- V.2 Enseignement
- V.3 Budget de fonctionnement
- V.4 Les effectifs
- V.5 L'enseignement supérieur

VI Analyse de la commission

VII Propositions du Conseil de développement

Annexes

INTRODUCTION :

CONSCIENTE de l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la commission « enseignement supérieur et recherche » du Conseil de développement a décidé tout d'abord d'effectuer une analyse des trois grands établissements qui sont :

- L'Université de La Rochelle,
- Le groupe Sup de Co,
- L'École d'ingénieurs EIGSI.

Cette analyse, qui s'est traduite dans un premier rapport du Conseil de développement en 2010, nous a montré que ces trois établissements sont très dynamiques et plein de projets. Ils connaissent tous les trois une croissance importante.

Au terme de ce rapport la commission a fait trois propositions :

- 1) Mesurer l'impact économique de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la Communauté d'agglomération.
À cet effet, une proposition de stage conventionné a été élaborée et le recrutement d'un stagiaire est en cours¹.
- 2) Développer encore l'image de l'enseignement supérieur et de la recherche à la Rochelle.
- 3) Accentuer le développement d'une politique de site.

Mais ces trois grands établissements ne représentent pas la totalité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la Communauté d'agglomération, c'est pourquoi dans un deuxième temps, la commission a décidé de s'intéresser aux autres établissements qui donnent des formations supérieures à l'exclusion des petites structures privées. Pour cela nous avons convié les principaux responsables de ces établissements de venir nous expliquer leurs enseignements.

Naturellement, il leur a été demandé au départ de positionner leur démarche dans le cadre des dispositions nationales mais surtout de nous expliquer, leur ressenti, leur travail local afin de mieux comprendre les problèmes auxquels, ils sont confrontés concrètement.

¹ La Communauté d'agglomération de La Rochelle a recruté un stagiaire sur une période de six mois, d'avril à septembre 2012. Le rapport de stage, présenté le 25 septembre 2012 à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur à La Rochelle, a reçu un accueil très favorable.

Dans cet esprit nous avons reçu :

- Monsieur Michel Zulaika, directeur du CIPECMA, à Châtelailon qui nous a parlé notamment de la formation par la voie de l'alternance en Charente-Maritime.
- Madame Gabrielle Baeumler, directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de La Rochelle. Elle nous a éclairés sur les importantes évolutions que connaît cette filière.
- Madame Ketty Moine, proviseur du Lycée Vieljeux qui nous a parlé de l'enseignement supérieur dans les lycées à La Rochelle et en général du post bac en lycée.
- Monsieur Cyrille Jeannes, directeur du lycée hôtelier technologique régional du parc de la Francophonie accompagné de son assistante Madame Martinez nous a présenté les différentes formations de son lycée.
- Monsieur Christophe Poirault, directeur adjoint du lycée privé Fénélon Notre Dame qui nous a présenté le projet d'un établissement catholique.

I Le CIPECMA : Centre Interconsulaire de perfectionnement et d'Enseignement de la Charente-Maritime.

Le CIPECMA fait partie du groupe CCIT² de la Rochelle. La formation supérieure au CIPECMA se fait sous la tutelle de la Région qui a la compétence de la formation professionnelle. Le CIPECMA propose ses projets de formations supérieures à la Région qui accepte ou pas et qui contribue le cas échéant au financement.

La formation supérieure au CIPECMA se fait essentiellement par la voie de l'alternance. Une modification de la loi sur l'apprentissage en 1989 a autorisé les CFA (anciennement cantonnées aux CAP, BEP, Brevets de maîtrise) à organiser des formations supérieures (baccalauréats et au-delà) selon le dispositif de l'apprentissage.

Au fil des années, l'éventail des formations supérieures proposées aux jeunes s'est bien développé et on observe aujourd'hui une nette évolution de l'image de l'apprentissage puisqu'aussi bien les IUT, les Universités, Les Ecoles de Commerces, les Ecoles d'Ingénieurs etc. s'inscrivent dans cette nouvelle démarche de formation par l'apprentissage. Le choix de l'apprentissage se fait de plus en plus par choix délibéré d'un parcours de formation qui implique l'entreprise.

² CCIT : Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale.

I.1 Les spécificités de cette formation

Une première différence essentielle réside dans le statut des apprenants qui sont salariés avec un contrat de travail.

Il est reconnu à l'entreprise qui accueille un apprenti, un rôle de formateur par l'expérimentation qu'elle permet en milieu professionnel. La valeur des apports d'expérience au sein de l'entreprise vaut autant que les enseignements théoriques assimilés dans l'établissement de formation.

Le passage des apprenants dans ces filières en alternance assure de meilleures capacités d'insertion professionnelle (préoccupation essentielle pour les jeunes d'aujourd'hui).

Le système de formation par l'alternance peut s'appuyer sur deux contrats différents :

- le contrat d'apprentissage qui dure 2 ou 3 ans,
- le contrat de professionnalisation qui dure 1 à 2 ans.

Les formations sont plutôt orientées sur des parcours de formation établis par des branches professionnelles. Mais il peut servir aussi de support, dans certains cas à la préparation de diplômes de l'Education Nationale.

Aujourd'hui, le dispositif permet des poursuites d'études BTS, licence pro et master. Les formations sont validées par l'Éducation Nationale.

Suite à un décret en date du 28 décembre 2011 les apprentis ont droit à la carte «d'étudiants des métiers» ce qui leur donne les mêmes avantages que pour les autres étudiants y compris l'accès au CLOUS. Le décret est présenté en annexe 2.

I.2 Les offres de formation du CIPECMA

En Charente-Maritime six CFA proposent des formations supérieures par alternance. Ces CFA disposent de :

- 2 cursus de formation de niveau 1 (master),
- 8 cursus de formation de niveau 2 (licence),
- 25 cursus de formation de niveau 3 (BTS).

C'est le CIPECMA qui propose en Charente-Maritime l'éventail le plus large de formations supérieures par alternance.

Ont été organisées pour l'année 2010/2011 :

- 10 sections de niveau 3 (dont 2 en contrat de professionnalisation),
- 4 formations de niveau 3 (en contrat de professionnalisation).

D'autre part, le CIPECMA assure la gestion de la section apprentis du Groupe Sup de Co.

Les dix sections de niveau trois sont :

- BTS AM - Assistant de manager,
- BTS VPT - Ventes et productions touristiques,
- BTS AGTL - Animation et gestion touristiques locales,
- BTS AG PME/PMI - Assistant de gestion PME/PMI,
- BTS NRC - Négociation et Relation Clients,
- BTS MUC - Management des Unités Commerciales,
- BTS FEE - Fluides Energies Environnement,
- BTS MAI - Mécanisme et Automatismes Industriels,
- BTS ATI - Assistance Technique d'Ingénieur,
- BTS CRCI - Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle.

I.3 Les effectifs

Le CIPECMA forme chaque année environ 4 000 stagiaires, 380 apprentis et assure le soutien administratif des 120 apprentis de Sup de Co.

Les étudiants du CIPECMA proviennent :

- 75 % du département,
- 20 % de la région,
- 5 % hors région (sur les sections tourisme).

Pour les BTS tourisme, il y a 350 à 400 candidats pour 55 places. Seulement 5 % des élèves poursuivent leurs études après l'obtention de leur diplôme.

I.4 Le financement

Le budget du CIPECMA est de 4,5 M €. Il existe trois types de financement :

- la taxe des entreprises : 1,5 M €,
- financement de la métallurgie : 0,9 M €,
- financements de la Région : 2,1 M €.

II L'institut de Formation en soins Infirmiers de la Rochelle (L'IFSI)

II.1 Historique

Il existe une école d'infirmière dans la ville de La Rochelle depuis très longtemps. C'était à l'origine une école privée, Croix Rouge Française, dont les dossiers datant de 1950 ont été retrouvés. Il y avait aussi une école d'infirmiers psychiatriques à l'Hôpital Marius Lacroix.

Depuis 1999, l'IFSI est de statut public, rattaché au centre hospitalier de La Rochelle.

Un nouveau référentiel de formation a été mis en place en septembre 2009. Il s'inscrit dans le système Licence/Master/Doctorat (LMD) et donnera aux futurs diplômés un Diplôme d'État d'Infirmier avec le grade licence reconnu en Europe.

Il est délivré, à tout étudiant inscrit, une carte d'étudiant. Cette carte donne accès aux locaux de l'institut de formation.

Les étudiants ont du fait de leur affiliation au régime de sécurité sociale étudiante, vocation à bénéficier de l'ensemble des prestations offertes par les CROUS (restauration, hébergement, actions culturelles, actions sociales et aides d'urgence ponctuelle). Comme c'est le cas des étudiants inscrits à l'Université.

II.2 Le recrutement

Un arrêté ministériel fixe le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'État d'Infirmier pour l'année scolaire 2010-2011 le nombre d'étudiants est fixé à 30 739 en France dont 750 en Poitou-Charentes.

La Région possède le pouvoir de la distribution dans les différents établissements. 120 places sont attribuées à l'IFSI de La Rochelle. Le tableau suivant récapitule les places offertes en première année et le nombre d'étudiants en 2010-2011.

Site	Places offertes en 1 ^{ère} année (source IFSI)	Nombres total d'étudiants (source CROUS)
La Rochelle	120	351
Saintes	60	185
Rochefort	55	158
Niort	150	421
Poitiers	180	522
Angoulême	60	257
Bressuire	55	158
Total	680	2 052

Les étudiants sont sélectionnés par concours d'entrée et l'IFSI de La Rochelle a beaucoup de succès. Le concours du 9 mars 2011 : 1 874 candidats pour 120 places ce qui a permis une sélection de haut niveau. C'est un record régional (plus que le Centre hospitalier universitaire de Poitiers) alors que les régions Île de France et Nord n'ont pas assez de candidats pour remplir leurs IFSI.

Les promotions sont composées d'un tiers de « locaux » et deux tiers d'autres régions principalement Bretagne, Pays de la Loire, Vendée.

Dans le cadre de la promotion sociale de l'hôpital 20 % des places sont réservées aux aides soignants, aux auxiliaires de puériculture avec 3 ans de d'expérience. Ils ont un examen d'entrée différent mais un taux de réussite faible.

II.3 Origine sociale des étudiants

Les étudiants inscrits à l'IFSI proviennent de familles de :

- cadres supérieurs, médecins, professeurs : 19,5 %,
- professions intermédiaires (employés, commerçants, infirmiers...) : 45 %,
- ouvriers, agriculteurs, retraités : 30,7 %,
- sans emploi : 4,8 %.

II.4 Financement des études

68 % des élèves de l'IFSI bénéficient d'un financement public. Ainsi :

- 8 % sont financés dans le cadre de la promotion professionnelle,
- 33 % bénéficient d'une allocation de formation donnée par Pôle Emploi,
- 27 % sont boursiers,
- 32 % n'ont aucune aide financière particulière.

II.5 Les études

Afin d'entrer dans le système LMD, les IFSI doivent passer une convention au sein de chaque académie, avec la Région Poitou-Charentes et les Universités. Ces dernières étant coordonnées par une Université disposant d'une composante de formation en santé. Pour l'IFSI de La Rochelle, il s'agit de l'Université de Poitiers.

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines. Chacun équivalent à 4 200 heures (2 100 heures de cours plus 2 100 heures de stages) dont 600 heures d'enseignement universitaire qui seront diffusés sous forme de DVD (ce qui ne semble pas dégager un grand enthousiasme).

II.6 Les résultats

90 % de réussite au diplôme d'État lors de la première session. À la session de rattrapage, tous les candidats sont en général reçus. Le Centre Hospitalier de La Rochelle recrute environ 50 des nouveaux diplômés, soit environ 40 %. On estime que la moitié de la promotion reste travailler dans le département. Le recrutement de l'IFSI est national. Cela s'explique autant par l'attractivité du cadre des études à La Rochelle qu'à la bonne image de l'établissement.

Tous les diplômés trouvent un travail à la sortie de l'IFSI. Madame Baeumler nous a signalé qu'un nombre restreint d'étudiants sont en difficulté financière ou connaissent des problèmes liés à la drogue ou la maladie. L'IFSI nous a semblé aujourd'hui démunie et ne pas avoir de réponse adaptée à proposer à ces étudiants en difficulté.

Le Conseil de développement propose qu'une réflexion soit menée pour le développement de l'école d'infirmiers. De nombreux problèmes devront être réglés, notamment :

- la capacité des bâtiments à héberger d'avantage d'étudiants,
- la capacité des établissements locaux de soin à accueillir les stagiaires au cours de la formation.

III Enseignement supérieur dans les lycées publics Rochelais

La formation supérieure Post-bac s'articule autour de trois champs :

- Les BTS,
- Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles),
- Les mentions complémentaires.

Hors lycée hôtelier, ils forment environ 545 étudiants répartis de la façon suivante :

Établissements	Effectifs en BTS	Effectifs en CPGE	Total
Lycée Valin	55	32	87
Lycée Dautet	80	70	150
Lycée Vieljeux	144	104	248
Lycée St Exupéry	60	-	60
Total	339	206	545

III.1 Les BTS Industriels

La formation des BTS industriels se donne en deux ans : L1 et L2. Les choix doivent se faire en première car en terminale c'est trop tard. Les titulaires de BTS continuent de plus en plus souvent en troisième année de licence professionnelle.

À La Rochelle, nous avons les formations BTS industriels suivantes :

- Lycée Léonce Vieljeux :
 - o MAI : Mécanique et Automatismes Industriels,
 - o IRIS : Informatique et Réseaux pour l'Industrie et les Services Techniques,
 - o AVA : Après -Vente Automobile, option Véhicules Particuliers.
- Lycée Saint-Exupéry :
 - o Commerce International.
- Lycée Jean Dautet :
 - o Assistant Manager,
 - o Comptabilité des Organisations.
- Lycée Valin :
 - o Bio-Analyses et Contrôle.
- Lycée Hôtelier :
 - o Hôtellerie-restauration (option Art Culinaire, Art de la Table et du Service),
 - o Responsable en Hébergement.

III.2 Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques

Il n'existe pas de classes préparatoires aux grandes écoles lettres à la Rochelle. Par ailleurs, les classes préparatoires lettres d'Angoulême sont, semble-t-il, menacées. À La Rochelle, trois lycées disposent de classes préparatoires :

- Lycée Jean Dautet C Bac S (2 maths sup et 3 maths spé) :
 - o MP : Math Physique,
 - o PC : Physique Chimie,
 - o PSI.
- Lycée Vieljeux (Bac STI2D) :
 - o TSI : Technique et Science de l'Ingénieur,
 - o ATS (réservé aux BTS).
- Lycée Valin :
 - o Prépa HEC.

On note à La Rochelle comme ailleurs une désaffection forte pour l'inscription de ces classes jugées très difficiles. Il existe une quantité importante de passerelle permettant aux étudiants d'accéder depuis les filières courtes (BTS ou IUT) vers une formation plus longue ; le meilleur exemple est fourni par la prépa ATS qui permet à certains étudiants de BTS de passer avec succès les concours d'entrée dans de prestigieuses écoles.

III.3 Les mentions complémentaires

Il s'agit des classes de mise à niveau. Il est à signaler l'existence d'un diplôme de maîtrise d'art DMA d'arts du textile, option broderie à Rochefort.

III.4 Les difficultés

Le logement reste un problème important. En effet, contrairement aux classes préparatoires, les étudiants en BTS ne sont pas admis dans les internats. Ils ont accès au CLOUS à condition de s'y inscrire. Seule, une minorité le fait. On nous a signalé le cas d'un étudiant obligé de se loger à Aigrefeuille d'Aunis.

IV Le Lycée Hôtelier Technologique Régional du Parc de la Francophonie

Ce lycée qui est le seul du département dans cette matière, dépend de l'Education Nationale.

IV.1 Les effectifs

Il y a 800 élèves au lycée hôtelier : 230 élèves en BTS et en mise à niveau post bac ainsi que 40 en mentions complémentaires, soit 270 élèves bénéficiant du statut d'étudiant.

IV.2 La formation

Le lycée hôtelier prépare deux types de BTS : hôtellerie restauration et responsable d'hébergement.

IV.2.1 Les BTS hôtellerie restauration avec 2 options :

- l'art de la table et l'art culinaire,
- la gestion mercatique.

IV.2.2 Le BTS Responsable de l'Hébergement à Référentiel Européen.

Le recrutement national se fait sur dossier mais la majorité vient du Poitou-Charentes.

Le lycée a mis en place de nombreux partenariats ce qui permet une ouverture des étudiants à l'étranger (nombreuses formations en langues étrangères). Le lycée a un partenariat avec l'Université sur la problématique de test organoleptique (le goût, l'odeur, etc....).

IV.3 Les problèmes spécifiques

Le coût de l'équipement est apparu comme une difficulté même si la Région Poitou-Charentes offre aux élèves le premier équipement (tenue...).

Le logement est également un problème récurrent à l'instar des autres lycées. Les étudiants qui ne sont pas internes connaissent des problèmes de logement qu'ils essaient de résoudre par :

- la colocation,
- le CLOUS,
- le logement chez les particuliers.

Une part importante des étudiants de ces BTS viennent de milieux plutôt défavorisés. Afin de financer leurs études, beaucoup sont obligés de faire des extras.

Il n'y a ni organe de communication, ni association d'anciens élèves.

Tous les diplômés peuvent trouver du travail à la sortie de l'école car l'offre est importante. Cependant, probablement à cause des nombreuses contraintes liées à ces métiers, 70 % des étudiants ont changé d'orientation dans les 5 ans après la sortie de l'école.

Pour l'avenir, le lycée souhaite s'élargir vers le haut en proposant une formation de niveau licence et se positionner sur de nouvelles formations : boulanger, pâtissier, chocolatier. Une réflexion en cours pourrait déboucher sur la mise en place d'un BTS Tourisme.

V Le lycée privé Fénelon Notre-Dame

Le lycée fait partie de l'ensemble scolaire Fénelon Notre-Dame.

V.1 Statut

C'est un établissement catholique privé constitué sous forme d'association loi 1901.

Cet établissement est sous contrat avec l'État qui paie les enseignants. Ces derniers ont le statut d'agents publics mais les directeurs d'établissements ont plus de liberté en matière de choix des enseignants.

V.2 Enseignement

- les programmes sont nationaux,
- les élèves passent les mêmes examens que dans les écoles publiques,
- les professeurs sont habilités,
- l'APEEL (association de Parents d'Elèves d'Enseignements Libre) fixe avec la directrice les prix de la scolarité, la discipline et les activités périscolaires.

V.3 Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement annuel est de 6 millions d'euros. Ce budget est financé en partie par les collectivités territoriales qui paient un forfait d'externat qui est équivalent de ce que toucherait un établissement public : environ 1 500 € par élève.

Le prix annuel de la scolarité est calculé en fonction du revenu familial. Il est en moyenne de 1 000 €. Il existe dans l'établissement un internat uniquement pour les garçons de 80 places. Le coût moyen de l'hébergement plus le repas est de 3 000 € par an.

V.4 Les effectifs

Il y a 3 000 élèves dans l'ensemble scolaire qui se répartissent de la façon suivante :

- 700 élèves en maternelle et premier degré,
- 1 150 élèves en collège,
- 1 150 élèves au lycée, BTS et Technologie.

Il y a environ 220 enseignants :

- 30 enseignants pour le primaire,
- 190 enseignants qui enseignent à la fois au collège et au lycée, quelques uns enseignent également en supérieur.

V.5 L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur, formation post-bac, n'apparaît pas comme un objectif prioritaire de l'établissement. Ce dernier se consacre plus sur le primaire et le secondaire. Il compte néanmoins deux BTS et accueille au total 60 élèves :

- BTS informatique de gestion qui prépare à l'organisation et au conseil informatique dans l'entreprise,
- BTS FE qui prépare au génie frigorifique.

En plus de ces deux BTS, il y a une formation hors contrat pour la préparation aux concours IFSI (Institut de Formation aux soins Infirmiers) et la préparation aux concours sociaux. 20 à 30 élèves y sont inscrits chaque année.

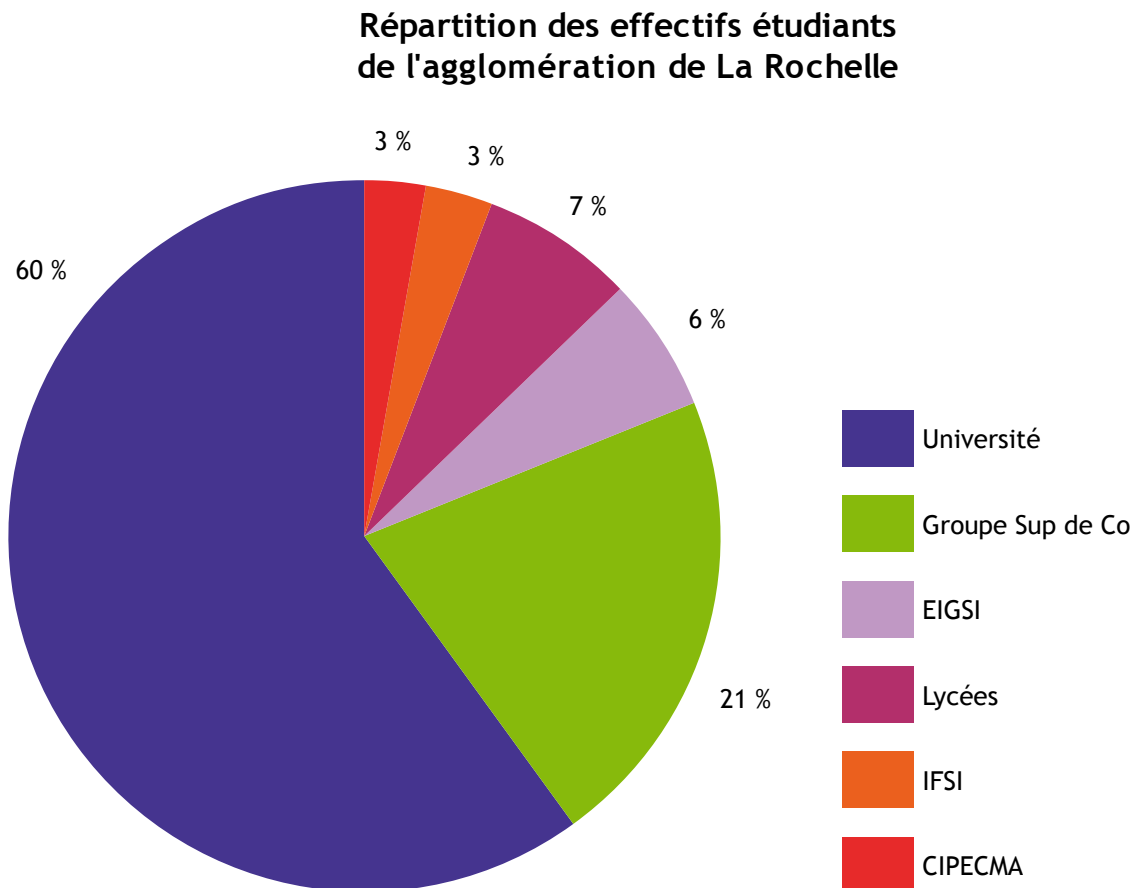
Les étudiants sont tous externes et ont le même statut que ceux de l'Université (accès aux restaurants et aux logements universitaires).

Encore une fois, le problème majeur de ces étudiants est le logement. De nombreux élèves sont logés dans des familles d'accueil.

VI Analyse de la commission

Dans sa réflexion, le Conseil a fait le choix de retenir comme “étudiants” les élèves et apprentis qui suivent une formation post-bac qu’ils aient le statut d’étudiants ou celui d’étudiants des métiers. Les effectifs présentés dans l’annexe 1 sont en revanche plus restrictifs et ne prennent en compte que les étudiants répertoriés par le CROUS.

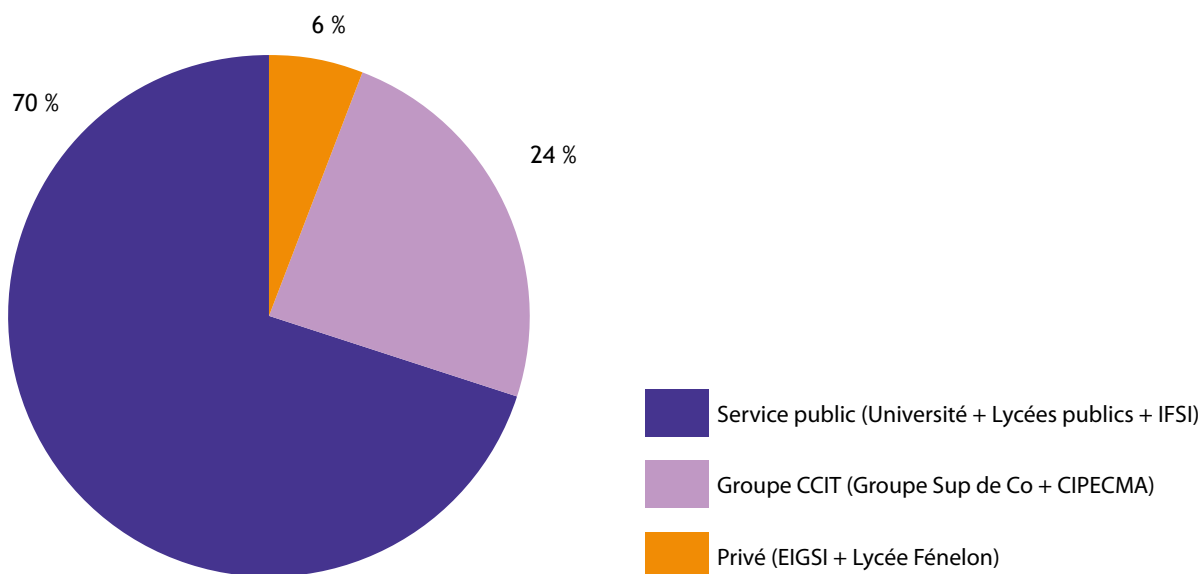
Il y a plus de 12 300 étudiants dans la Communauté d’agglomération de La Rochelle qui se répartissent de la façon suivante :



À ce chiffre, il faudrait ajouter les formations BTS effectuées dans les petites structures privés. 60 % des étudiants rochelais vont à l’Université ce qui confirme son rôle de leadership. 87 % des étudiants se répartissent entre les trois grands établissements (Université de La Rochelle, groupe Sup de Co, EIGSI).

Nous pouvons classer les établissements en trois catégories :

Répartition des effectifs étudiants de l'agglomération de La Rochelle selon les catégories



Ainsi, on dénombre plus de 1 600 étudiants dans la Communauté d'agglomération qui suivent leurs cours dans les lycées, à l'IFSI ou au CIPECMA. En effet, l'État a décidé récemment de donner le statut d'étudiant aux élèves de l'IFSI et à ceux qui suivent leur formation en alternance. Ces 1 600 étudiants sont des étudiants à part entière mais leur dissémination sur le territoire présente quelques spécificités.

Tout d'abord les responsables de ces entités nous ont paru extrêmement motivés mais aussi très isolés.

Les échanges en séance plénière ont permis de compléter le panorama des formations supérieures à La Rochelle. Deux exemples de structures dispensant des formations post-bac ont été cités :

- l'ISFAC : Institut Supérieur de Formation par Alternance et Continue,
- le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Charente-Maritime.

VII Propositions du Conseil de développement

1. Le Conseil propose que soit organisée une réunion au moins annuelle qui regrouperait les principaux acteurs à savoir les collectivités concernées, les responsables des établissements et peut-être des représentants des étudiants.

Cette réunion aurait pour objectif de définir une cohérence dans l'enseignement supérieur et la recherche à La Rochelle, de créer des liens entre les différents responsables, de mettre en œuvre des synergies et d'améliorer la mise en place de passerelles entre ces formations.

2. En matière de logement 1 387 studios (CLOUS : 767 + ARPAE : 620) sont à disposition des étudiants. En septembre 2013, 120 nouveaux studios seront livrés dans la nouvelle résidence « Jean Jouzel », ce qui portera le total à 1 507.

Malgré les efforts déjà réalisés et ceux en cours, nous pensons qu'un travail est à mener en partenariat entre le CLOUS et les collectivités territoriales pour un complément des offres de logement. L'augmentation du nombre des étudiants impose de poursuivre ce chantier. Il y a de notre point de vue nécessité de continuer la réalisation de nouveaux équipements (restaurants et résidences) pour améliorer les conditions de la vie étudiante.

Ainsi, il nous semblerait pertinent de situer une résidence et au moins un restaurant pour le soir près de la place de Verdun qui est un nœud de communication par transports publics vers les Minimes mais aussi vers différents lycées.

Cet équipement favoriserait le lien social entre les étudiants, développerait le sentiment d'appartenance au monde étudiant et motiverait très probablement une partie des étudiants en Bac + 2 à continuer leurs études.

La présence d'étudiants en centre ville devrait permettre de combler une partie du fossé qui se creuse entre les étudiants et le centre ville.

Il serait probablement pertinent de créer à côté une dizaine de grands studios qui permettraient d'aider au logement des chercheurs et des personnalités invités par l'Université et les Grandes Écoles.

3. Depuis l'année scolaire 2011/2012, la Communauté d'agglomération organise une journée d'accueil pour les étudiants ce qui est de notre point de vue une bonne initiative afin d'améliorer encore les contacts entre les étudiants, il nous paraîtrait intéressant de réfléchir à l'organisation d'une journée festive ou sportive.

4. Le Conseil a noté une progression constante des élèves qui suivent une formation supérieure en apprentissage, ce qui est maintenant possible jusqu'à un niveau Bac +5. Le Conseil estime qu'il serait intéressant de réfléchir sur la valorisation de cette formation pertinente notamment en matière "d'ascenseur social". En effet, pour les jeunes "non préparés" à des études à l'université ou en grande école, une formation conduisant à un métier à Bac +2, Bac +3 puis Bac +5 doit être plus sécurisante.

Annexe 1

Effectifs étudiants sur la ville de La Rochelle Année universitaire 2011-2012

Source : CROUS Poitou-Charentes

	L	M	D	Autre	Total
UNIVERSITE DE LA ROCHELLE					
* UFR Droit et Sc. Sociales	1 270	454	46		1 770
* F.L.A.S.H.	1 231	555	19		1 805
* UFR Sciences Fondamentales	1 521	776	144		2 441
* IUFM		228			228
Total	4 022	2 013	209	0	6 244
UNIVERSITE DE POITIERS					
* UFR I.A.E		39			39
* Licence pro	27				27
	1° cycle	2° cycle	3° cycle	Autre	Total
UNIVERSITE DE LA ROCHELLE - IUT					
Total	1 124				1 124
GRANDES ECOLES					
* Groupe Sup de Co La Rochelle					
. Ecole Supérieure de Commerce		943			943
. LRBST		499			499
. Bachelor International		576			576
. Bachelor Business	403				403
. Master			137		137
Total	403	2 018	137		2 558
* E.I.G.S.I.		788			788
Total		788			788
Institut de Formation en Soins Infirmiers					
* Croix Rouge Française				358	358
Total				358	358
École spécialisée - Domaine Artistique					
* Conservatoire Musique et Danse				13	13
Total				13	13

	1° cycle	2° cycle	3° cycle	Autre	Total
CLASSES PREPARATOIRES et BTS					
* Lycée Jean DAUTET					
. C.P.G.E.	97				97
. Compta & Gestion des Organisations	60				60
. Assistant de Direction	16				16
. Assistant Manager	20				20
Total	193				193
* Lycée Léonce VIELJEUX					
. CPGE	96				96
. Après-vente Automobiles	41				41
. IRI	38				38
. CRSA	26				26
. Méca. et Automatismes Industriels	19				19
Total	220				220
* Lycée J. VALIN					
. Prépa EC	30				30
. Bioanalyses et Contrôles	56				56
Total	86				86
* Lycée FENELON NOTRE-DAME					
. Informatique de Gestion	29				29
. Fluides Énergies Environnements	27				27
Total	56				56
* Lycée Antoine de St EXUPERY					
. Commerce International					
Total	69				69
* Lycée HOTELIER					
. Mise à Niveau - Post Baccalauréat	49				49
. Hôtellerie Restauration	176				176
. Responsable de l'Hébergement	26				26
Total	251				251
* École Française Coiffure Esthétique					
. Esthétique	34				34
. Diététique	37				37
Total	71				71

EFFECTIF TOTAL (Ville de La Rochelle)	L	M	D	Autre	Total
	4 049	2 052	209	0	6 310
	1° cycle	2° cycle	3° cycle	Autre	Total
	2 473	2 806	137	371	5 787
	TOTAL				12 097

Annexe 2

Décret n° 2011-2001 du 28 décembre 2011 relatif à la carte d'étudiant des métiers

Publics concernés : apprentis et salariés ayant conclu un contrat de professionnalisation d'une durée minimale d'un an ainsi que les organismes et les services assurant leur formation.

Objet : extension des réductions et avantages attachés à la carte d'étudiant aux personnes en formation en alternance.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent décret tire les conséquences réglementaires de la création, par la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, de la carte d'étudiant des métiers. Cette carte remplace l'actuelle carte des apprentis et sera délivrée aux apprentis et aux salariés sous contrat de professionnalisation d'une durée minimale d'un an préparant un titre ou un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. Elle permet à ses titulaires de bénéficier, sur l'ensemble du territoire national, de réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

Références : les dispositions du code du travail modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>). Le présent décret est pris pour l'application des articles 1^{er} et 3 de la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6222-36-1 et L. 6325-6-2 ;

Vu l'avis du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie en date du 19 septembre 2011 ;

Vu l'avis de la Commission consultative d'évaluation des normes du 15 décembre 2011,

Décète :

- Art. 1^{er}. I. - L'intitulé de la section 4 du chapitre II du titre II du livre II de la sixième partie du code du travail est remplacé par l'intitulé : « Carte d'étudiant des métiers » ;
- II. - L'article D. 6222-42 du même code est modifié ainsi qu'il suit :
- 1° Les mots : « d'apprenti » sont remplacés par les mots : « d'étudiant des métiers » ;

2° Il est complété par les mots : « dans les trente jours qui suivent l’inscription par le centre de formation d’apprentis. En cas de rupture du contrat d’apprentissage, la carte est remise à l’établissement de formation, qui assure sa destruction. »

III. - L’article D. 6222-44 du même code est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. D. 6222-44. - La carte d’étudiant des métiers comporte les mentions suivantes :

Au recto :

- la photo du titulaire, tête découverte ;
- la date de début et de fin de la formation pour laquelle la carte est délivrée ;
- le nom et le prénom du titulaire ;
- la date de naissance du titulaire ;
- la signature du titulaire ;
- les mentions : “Carte d’étudiant des métiers” et “Cette carte est strictement personnelle” ;
- le logo du ministère chargé de la formation professionnelle.

Au verso :

- le nom, l’adresse et les coordonnées téléphoniques de l’établissement délivrant la formation ;
- les nom, prénom et signature du directeur de l’établissement délivrant la formation ;
- les mentions : “Carte d’étudiant des métiers” et “Merci de retourner cette carte à l’adresse indiquée ci-dessus”.

Le modèle de la carte d’étudiant des métiers est déterminé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle. »

Art. 2. Il est inséré après l’article D. 6325-28 du code du travail une section 7 ainsi rédigée :

« *Section 7*

« **Carte d’étudiant des métiers**

« Art. D. 6325-29. - Une carte d’étudiant des métiers est délivrée gratuitement aux salariés en contrat de professionnalisation mentionnés à l’article L. 6325-6-2, par l’organisme ou le service chargé de leur formation dans les trente jours suivant la conclusion du contrat. En cas de rupture du contrat de professionnalisation, la carte est remise à l’établissement de formation, qui assure sa destruction.

La carte d’étudiant des métiers comporte les mentions prévues à l’article D. 6222-44 et est conforme au modèle défini en application de ce même article. »

Art. 3. Le ministre du travail, de l’emploi et de la santé et la ministre auprès du ministre du travail, de l’emploi et de la santé, chargée de l’apprentissage et de la formation professionnelle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Liste des personnes et organismes auditionnées par la Commission

Michel ZULAIKA	Directeur du CIPECMA, à Châtelailon
Gabrielle BAEUMLER	Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de La Rochelle
Ketty MOINE	Proviseur du Lycée Vieljeux
Cyrille JEANNES	Directeur du lycée hôtelier technologique régional du parc de la Francophonie
Madame MARTINEZ	Lycée hôtelier technologique régional du parc de la Francophonie
Christophe POIRAULT	Directeur adjoint du lycée privé Fénelon Notre-Dame

Composition du groupe de travail

- Francis ALLARD
- Jean-Yves CERFONTAINE
- Guy CHEZEAU
- Jean BENHAMOU
- Pierre FAUCHER
- Emile FERNANDEZ
- Didier GENTY (rapporteur)
- Claude LAZA
- Marie-Dominique LEGOY
- Pierre PORTET
- Elisabeth TURPIN



**Hôtel de la
Communauté
d'Agglomération**

6 rue Saint-Michel
BP 1287
17086 LA ROCHELLE
CEDEX 02

Tél. : 05 46 30 34 00
Fax : 05 46 30 34 09

www.agglo-larochelle.fr

conseil-de-developpement@agglo-larochelle.fr